Informations de base	
2000/2626(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur la politique méditerranéenne de l'Union: 4ème réunion du Conseil des ministres des Affaires étrangères à Marseille **Subject** 6.40.05 Relations avec les pays de la Méditerranée et de l'Europe méridionale **Zone géographique** Mer méditerranée région	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
14/11/2000	Débat en plénière		
15/11/2000	Décision du Parlement	T5-0501/2000	Résumé
15/11/2000	Fin de la procédure au Parlement		
08/08/2001	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2000/2626(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution sur question orale/interpellation
Base juridique	Règlement du Parlement EP 142-p5
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Question orale/interpellation du Parlement		B5-0551/2000	14/11/2000	
Question orale/interpellation du Parlement		B5-0552/2000	14/11/2000	
Proposition de résolution		B5-0845/2000	14/11/2000	
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T5-0501/2000 JO C 223 08.08.2001, p. 0101-0147	15/11/2000	Résumé

Résolution sur la politique méditerranéenne de l'Union: 4ème réunion du Conseil des ministres des Affaires étrangères à Marseille

2000/2626(RSP) - 15/11/2000 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

En adoptant une résolution déposée par M. Elmar BROK (PPE-DE, D) au nom de la commission des affaires étrangères, des droits de l'homme, de la sécurité commune et de la politique de défense, le Parlement européen demande au Conseil et à la Commission s'ils considèrent comme suffisantes les conditions de la relance du processus de Barcelone qui résultent des documents qu'ils ont adoptés récemment. Il est également demandé au Conseil et à la Commission d'assouplir le mandat de négociation afin de faciliter la conclusion d'accords d'associations bilatéraux et de baliser la voie vers la mise en place d'un projet de véritable zone multilatérale de libre échange au niveau euro-méditerranéen. Le Parlement européen souligne l'importance de la clause des droits de l'homme dans les accords euro-méditerranéens. Il réitère également sa demande d'un financement en mesure de rétablir la proportion entre les fonds destinés à toutes les zones géographiques, comme l'avait décidé le Conseil européen de Cannes. Il souhaite renforcer le soutien en faveur de l'intégration des zones supra-régionales et assurer une relance efficace et durable de la coopération décentralisée. À ce titre, il demande que soient proposées des solutions claires en remplacement des programmes MED actuellement stoppés. Le Parlement souhaite qu'un large débat soit ouvert en vue d'identifier les moyens propres à assurer aux migrants légaux un traitement digne et équitable, dans l'esprit d'une politique européenne harmonisée en matière d'immigration. Il souhaite que soit examinée la création d'un observatoire des flux migratoires dans la Méditerranée et que la lutte contre le racisme et la xénophobie dans les pays européens soit renforcée. Tout en demandant que soient étudiées les diverses possibilités de traitement de la question de la dette, le Parlement demande également au Conseil et à la Commission d'établir une coordination de tous les donateurs potentiels. Enfin, l'ensemble des institutions de l'Union européenne devrait jouer un rôle plus actif dans le règlement des conflits et des différends entre pays de la région et, dans cet esprit, promouvoir toutes initiatives politiques et diplomatiques visant à assurer la reprise du dialogue entre les Isréaliens et les Palestiniens.